

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-186

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances Publiques /

26-2021-09-01-00019 - Délégation de Madame FAURE Florence inspectrice divisionnaire des Finances publiques Comptable, responsable du Centre des Finances publiques de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze (4 pages)

Page 3

26_DDFIP_ Direction Départementale des
Finances Publiques

26-2021-09-01-00019

Délégation de Madame FAURE Florence
inspectrice divisionnaire des Finances publiques
Comptable, responsable du Centre des Finances
publiques
de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze

**DELEGATION DE SIGNATURE
DE**

Madame

FAURE Florence inspectrice divisionnaire des Finances publiques

**Comptable, responsable du Centre des Finances publiques
de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze**

***EN VUE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMPTABLE DES COLLECTIVITES,
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX - HOSPITALIERS, & ASSOCIATIONS AUTORISEES
DU RESSORT***

Le comptable soussigné, Mme FAURE Florence, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 1^{er} et 16 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Livre des Procédures fiscales ;

Vu le code général des impôts ;

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à Mme GRAMUSSET Elisabeth contrôleur principale des finances publiques, M DOUAIER Ali contrôleur des finances publiques, M GERMAIN Dorian agent administratif des finances publiques, M COQUIN Anthony agent administratif des finances publiques, adjoints au comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

1°) tous actes d'administration et de gestion courante du service ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des créances publiques locales – hospitalières, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 1000 € ;

3°) l'ensemble des documents et des actes relatifs au recouvrement des créances publiques locales – hospitalières, et notamment les mises en demeure de payer et tous actes d'exécution forcée jusqu'à 2000 € ;

Par ailleurs Mme GRAMUSSET Elisabeth contrôleur principale des finances publiques, M DOUAIER Ali contrôleur des finances publiques adjoints au comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze, sont autorisés à effectuer les déclarations de créances des créances publiques locales – hospitalières, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Mme GRAMUSSET Elisabeth contrôleur principale des finances publiques , M DOUAIR Ali contrôleur des finances publiques , M GERMAIN Dorian agent administratif des finances publiques , adjoints au comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint Paul trois Châteaux SUZE, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous les ordres de paiement de dépenses publiques non budgétaires, d'un montant maximal de 1000 €, que nécessite la gestion comptable des collectivités et établissements publics locaux – hospitaliers - ou associations autorisées ressortissant au centre des Finances publiques précité.

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint Paul trois Châteaux SUZE, aux collaborateurs ci après désignés, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, dans les limites précisées dans le tableau ci dessous : 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des créances publiques locales – hospitalières ;

2°) les documents et actes relatifs au recouvrement des créances publiques locales – hospitalières, et notamment les mises en demeure de payer et les actes d'exécution forcée ;

Nom et prénom de l'agent délégataire de signature du comptable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze	Grade et fonctions de l'agent délégataire de signature du comptable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze	Durée maximale des délais de paiement de créances publiques locales pouvant être signés par l'agent délégataire désigné ci contre	Somme maximale de créances publiques locales pour laquelle un délai de paiement peut être accordé par l'agent délégataire désigné ci contre	Actes relatifs au recouvrement de créances publiques locales, autres que délais de paiement et déclarations de créances publiques locales, pour lesquels l'agent désigné ci contre est délégataire de signature du comptable, dans la limite du montant indiqué ci après
GRAMUSSET Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	6 mois	2000 €	2000 €
DOUAIR Ali	Contrôleur des finances publiques	6 mois	2000 €	2000€
GERMAIN Dorian	Agent administratif	6 mois	2000 €	2000€
COQUIN Anthony	Agent administratif	6 mois	2000 €	2000 €

Par ailleurs, les collaborateurs ci après désignés du comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze, sont autorisés à effectuer les déclarations de créances publiques locales – hospitalières au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous :

GRAMUSSET Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	Sans limite
---------------------	---	-------------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Article 4 - Délégation de signature est donnée par le comptable responsable du centre des Finances publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux-Suze, aux collaborateurs ci après désignés, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous ordres de paiement de dépenses publiques non budgétaires, d'un montant maximal indiqué ci après, nécessités par la gestion comptable des collectivités et établissements publics locaux – hospitaliers - ou associations autorisées ressortissant au centre des Finances publiques précité :

Nom et prénom de l'agent délégataire de signature du comptable du centre des Finances publiques de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze	Grade et fonctions de l'agent délégataire de signature du comptable du centre des Finances publiques de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze	Dépenses publiques locales non budgétaires à propos desquels l'ordre de paiement peut être signé par le délégataire désigné ci contre du comptable, dans la limite du montant indiqué ci après
GRAMUSSET Elisabeth	Contrôleur principal des finances publiques	1000 €
DOUAIRES Ali	Contrôleur des finances publiques	1000 €
GERMAIN Dorian	Agent des finances publiques	1000 €

Article 5-Délégation de signature est donnée à Mme GRAMUSSET Elisabeth contrôleuse principale des finances publiques pour signer les procurations relatives aux actes notariés de vente ou achat des collectivités et établissements publics locaux – hospitaliers - ou associations autorisées ressortissant au centre des Finances publiques précité.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

A Saint-Paul Trois-Châteaux, le 01/09/2021

A Saint-Paul Trois-Châteaux, le 01/09/2021

Le(s) délégataire(s) du comptable responsable du centre
des Finances publiques de Saint-Paul Trois-Châteaux-Suze

GRAMUSSET Elisabeth Contrôleur principal des finances
publiques

- Signé -

DOUAIR Ali Contrôleur des finances publiques

- Signé -

GERMAIN Dorian agent administratif des finances publiques

- Signé -

COQUIN Anthony agent administratif des finances publiques

- Signé -

Le comptable responsable du centre
des Finances publiques de Saint-
Paul Trois-Châteaux-Suze, délégant :

FAURE Florence

- Signé -